

Signez l'appel en solidarité avec les réfugié.e.s en Suisse et aux frontières extérieures de l'UE

En période de Corona, la solidarité est exigée par une grande partie de la politique et de la population. En parallèle, les frontières de l'Europe sont fermées aux réfugié.e.s. Actuellement, il n'est plus possible d'entrée en Europe pour demander l'asile. Alors que Corona ne connaît pas de frontières, il est inhumain d'exiger la solidarité uniquement pour la population en Europe et d'oublier les personnes en dehors des frontières européennes. Des tragédies humaines s'y déroulent tous les jours : Dans la zone frontalière turco-grecque, des milliers de réfugié.e.s attendent actuellement de pouvoir entrer en Europe. Les réfugié.e.s sont privé.e.s de leurs droits fondamentaux, sont brutalement battu.e.s par la police ou par des militant.e.s des droite ou sont illégalement expulsés vers la Turquie. Dans les camps "hotspot" des îles grecques, des milliers de personnes vivent entassées dans des conditions très difficiles. Toutes les mesures de sécurité et d'hygiène qui sont exigées en Suisse au nom de la solidarité ne peuvent tout simplement pas être mises en œuvre dans ces camps. Dans certaines zones du Camp Moria sur Lesbos, il n'y a qu'un seul robinet d'eau pour 1 300 habitant.e.s et le savon n'est pas disponible. Des familles de cinq ou six personnes doivent dormir sur seulement trois mètres carrés. Il est temps d'évacuer les camps et d'ouvrir les frontières aujourd'hui!

En principe, il est bon que, dans une telle situation, certaines mesures soient prises pour protéger le plus grand nombre de personnes possible. Mais nous exigeons que tous les individus bénéficient de la même protection. Cela signifie que les frontières ne peuvent pas être fermées simplement parce que cela rend les personnes en Suisse un peu plus sûres. Car il y a des êtres humains de l'autre côté de la frontière et ils ont exactement le même droit à la protection, à la sécurité et à la liberté. Nous demandons donc au Conseil fédéral de délivrer immédiatement un permis de séjour S (protection nécessaire) à toutes les personnes concernées dans la zone frontalière gréco-turque afin qu'elles puissent bénéficier d'une protection immédiate et entrer directement en Suisse.

Non seulement aux frontières extérieures de l'Europe, mais aussi en Suisse, la situation des réfugiés sous le coup de Corona est encore plus difficile que d'habitude. Tout d'abord, l'isolement dans les camps d'asile est encore plus grand que dans des conditions normales car les visites sont stoppées dans de nombreux endroits. De plus, les habitants doivent vivre ensemble dans des espaces très confinés, alors qu'en même temps, il est conseillé à toutes les autres personnes de ne pas se déplacer en grands groupes. Deuxièmement, tous les centres de conseil juridique et les cabinets d'avocats ont actuellement cessé leurs activités et la protection juridique dans les centres d'asile fédéraux est fortement limitée. Parallèlement, les décisions en matière d'asile sont toujours prises. Surtout depuis la nouvelle loi sur l'asile, on sait que de nombreuses décisions d'asile sont négatives à tort et peuvent ensuite être contestées positivement devant le Tribunal administratif fédéral avec l'aide d'un avocat. Dans les conditions actuelles, la garantie d'un recours juridique n'est plus assurée et les demandeurs d'asile ne sont plus en mesure de se défendre légalement en cas de décision négative. Surtout avec un pourcentage aussi élevé de mauvaises décisions, c'est intenable. Nous demandons donc un moratoire immédiat sur les prises de décision (ce qui signifie qu'aucune décision en matière d'asile ne peut être prise pour le moment).

Nous avons formulé ces deux demandes au Conseil fédéral et au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) dans une lettre. Si vous soutenez également ces deux demandes, veuillez signer la lettre ci-jointe et l'envoyer au Département fédéral de justice et police. Nous voulons ainsi exercer le plus de pression politique possible pour que les deux exigences de solidarité soient mises en œuvre.

Adresse postale du département responsable :

Karin Keller Sutter et Mario Gattiker
Département fédéral de justice et police
Maison de l'Ouest du Parlement
3003 Berne